



Constation de degradation sur un vehicule loué après restitution

Par **zebulon1978**, le **28/12/2009** à **15:29**

Bonjour, rn rn J'ai il y'a quelques temps pris un camion d'un magasin de meuble afin d'emporter un meuble que je venais d'acheter. Ils m'ont prêter (sorte de location offerte comme geste commerciale) ce véhicule. rn Nous avons établi un contrat au départ sans faire le tour du véhicule (Il est stipulé sur ce contrat la mention RAS). Lors de la restitution de ce véhicule ils m'ont rendu mon chèque de caution sans faire le tour non plus et ils ont gardé l'originale de mon contrat. rn Ils m'ont contacter après 1h30 afin de me dire que le véhicule avait subi un dommage. Je ne sais pas qu'elle sorte de dommage ni si c'est bien moi qui en est l'auteur. rn Ils m'ont demander les coordonnées de mon assurance mais je ne les avait pas sur moi. Ils doivent me recontacter rn rn Que dois je faire rn rn Merci de vos réponses